

Règlements des Compétitions

A partir de la saison 2014-2015

Nationale 4 Jeunes

ORGANISATION GENERALE

Pour les Nationales 4 Jeunes, les [Règles Générales](#) et le Règlement du [Championnat de France Interclubs Jeunes](#) qui figure dans le livre de la Fédération s'appliquent à l'exception des points suivants :

Article 1

Le calendrier sera approuvé par le Comité Directeur de la Ligue, sur proposition du directeur des compétitions, avant publication.

Article 2

Cadence

L'heure officielle de début des rencontres est 14H00 (17h00 pour la deuxième ronde le cas échéant), sauf spécification particulière.

Article 3

Matériel

En Nationale 4 Jeunes les clubs qui reçoivent doivent fournir la totalité du matériel. En cas d'impossibilité, le club doit prévenir l'adversaire et le directeur des Nationales Jeunes de la Ligue. Le club hôte lors des rondes centralisées est tenu de satisfaire au [cahier des charges des manifestations](#) organisées par la Ligue.

Article 4

Forfait

En règle générale, tout forfait de joueur ou d'équipe doit être communiqué le plus tôt possible à l'équipe adverse et au directeur des compétitions. Tout forfait non signalé, sauf cas de force majeure dûment justifié, sera sanctionné.

Une équipe est déclarée forfait si elle se présente avec moins de la moitié des joueurs ou si elle se présente dans la salle de jeu plus de 60 minutes après l'heure fixée pour le début du match.

Une équipe forfait perd le match 3 à 0 pour les points de match, 5 à 0 pour les points de parties.

En cas de forfait, une équipe sera tenue de rembourser les frais occasionnés à son adversaire, si ce dernier s'est réellement déplacé et si le directeur des compétitions n'ont pas été prévenus, au plus tard, 24 heures avant l'heure officielle de début du match.

A partir du 4^{ème} forfait d'un joueur dans une même équipe au cours de la saison (pas nécessairement le même joueur), le club sera sanctionné par une pénalité financière de 50 € à régler au trésorier de Ligue. En cas de forfait de l'équipe complète, s'ajoutera la somme forfaitaire de 50 €.

Ces tarifs seront doublés lors de la dernière ronde.

Ces sanctions sont applicables sauf cas de force majeure dûment justifié auprès du directeur des compétitions.

En cas de non-paiement des pénalités financières, la Commission de Discipline Fédérale sera avertie et prendra les sanctions nécessaires.

Article 5

Le directeur des Nationales Jeunes de la Ligue peut prendre toute décision qu'il juge utile concernant l'application du présent règlement, ou s'il se présente un cas imprévu, et ce pour assurer la bonne marche de la compétition.

Article 6

Engagements

Les clubs doivent inscrire leurs équipes avant le dimanche 5 octobre 2014.

L'inscription d'une équipe est gratuite.

Article 7

Saisie des résultats

Le club qui reçoit doit saisir le PV de la feuille de match (résultats et compositions d'équipes) sur le site Internet de la FFE (en cas de ronde groupée c'est l'arbitre qui fait la saisie). Cette saisie doit être faite le jour même de la rencontre avant minuit. En cas de non-respect de cette règle, le club fautif se verra infliger une pénalité de 10 € par jour de retard.

En cas de forfait d'une équipe, c'est l'équipe qui gagne le match qui saisit le PV, avec la composition de son équipe et avec le score de 3 à 0. Les capitaines de chaque équipe sont tenus de vérifier les résultats qui sont publiés. En cas de désaccord, une copie ou un scan de la feuille de match doit être envoyée au directeur des Nationales Jeunes de la Ligue.

Chaque club doit garder en archive les feuilles de match des rencontres jusqu'à la fin de la saison en cours.

Article 8

Une équipe faisant forfait lors de la dernière ronde, sans se présenter dans la salle de jeu, est réputée « forfait général ».

Article 9

Report de match

Un report de match (Nationale, Régionale ou Départementale) est éventuellement possibles dans les 3 cas suivants :

1) **Une compétition de niveau supérieur a lieu à la même date** (ex fréquent : Coupe de France) : Prévenir le directeur des Nationales Jeunes de la Ligue, le Président de Ligue et l'équipe adverse dès que l'on connaît le problème et proposer 2 dates de report au choix, si possible en avançant le match (au besoin jouer un samedi).

2) **Les conditions météo en cas d'alerte orange prévue sur l'une des 2 villes ou sur le trajet** : Dans ce cas, il est possible d'attendre jusqu'au samedi soir 18h00 pour savoir si l'alerte est maintenue. Prévenir, par mail, le directeur des Nationales Jeunes de la Ligue, le Président de Ligue et l'équipe adverse y compris par téléphone de la demande de report et proposer 2 dates de report au choix qui devront être les plus proches possibles de la date initialement prévue.

3) **Un évènement majeur prévu dans la ville qui va occasionner des problèmes** (ex Fête de Gayant à Douai, Enduro du Touquet, carnaval à Dunkerque, Paris-Roubaix, etc...) : Dans ce cas, le problème occasionné est connu longtemps à l'avance. Demander un aménagement du calendrier le plus tôt possible ou s'entendre avec l'équipe adverse dès le calendrier connu pour AVANCER le match.

Dans tous les cas :

Prévenir le directeur des Nationales Jeunes de la Ligue, le Président de Ligue et l'équipe adverse.

Le report de match dans l'un de ces 3 cas sera accepté uniquement si la procédure et les délais sont respectés. Aucun autre motif de report ne pourra être accordé.

Article 10

Tous les matchs remis doivent se jouer avant la dernière ronde. Les matchs de la dernière ronde ne peuvent être ni remis ni avancés.

Article 11

Arbitrage

Si le club n'a pas d'arbitre parmi ses joueurs licenciés A, il s'engage à inscrire au moins un joueur à un stage d'arbitrage SJ ou S4 au cours de la saison.

Les matchs regroupant plus de deux équipes dans la même division seront obligatoirement arbitrés par un arbitre (minimum AF4) non joueur. Se référer au **cahier des charges des manifestations** organisées par la Ligue.

Si aucun arbitre n'est présent parmi les joueurs, en cas de litige, celui-ci doit être rédigé sur les feuilles de match par chaque capitaine. Le match doit, si possible et dans les meilleures conditions, être mené à son terme. Les deux feuilles de match doivent être envoyées par la Poste dès le lendemain du match par chaque capitaine au directeur des Nationales Jeunes de la Ligue et au président de la Commission d'Appel Sportif de la Ligue qui prendra toutes mesures pour régler le litige.

L'obligation d'avoir un ou plusieurs arbitres parmi les membres sera vérifiée au 30 juin de la saison en cours.